MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT :

Découverte des fromages hors France

CODE DE L'U.E.: **45 11 22 U11 E1**	CODE DU DOMAINE DE FORMATION: **401**

La présente demande émane du réseau:

X organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles	**O** Libre subventionné confessionnel
O Officiel subventionné	**O** Libre subventionné non confessionnel

Identité du responsable du réseau :(1) M/LETURCQ, DGA.....
Date et signature (1) : .....

1. Finalités de l'Unité d'enseignement : reprises en annexe n° **1** (1 page)

2. Capacités préalables requises : reprises en annexe n°**2** (1 page)

3. Niveau et classement de l'unité d'enseignement :

Enseignement secondaire	● du niveau inférieur	O du niveau supérieur
de	● transition	O qualification

4. Acquis d'apprentissage : repris en annexe n° **3** (1 page)

5. Programme du ou des cours:

Repris en annexe n°**4 (**2 pages)

6. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° **5** (1 **p**age)

7. Chargé(s) de cours: Repris en annexe n° **6** (1 page)

8. Horaire minimum de l'unité d'enseignement :

Dénomination du (des) cours (1)	**Classement du (des) cours**	**Code U**	**Nombre de périodes**	**Code fonction**
Etude des fromages : technologie	CT	B	24	
Etude des fromages : laboratoire	CT	B	24	
Part d'autonomie		P	12	
Total des périodes			60	

9. Tableau de concordance (à approuver par le Conseil général)

Repris en annexe n° **7** (1 page)

---

10. Réservé au Service de l'inspection de l'enseignement de promotion sociale:

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

b) Avis de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE (4) - PAS D'ACCORD (4)

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : 23 mai 2018.....Signature :

Instructions

(1) A compléter
(2) Réservé à l'administration
(3) Il s'agit du code du domaine de formation au sens de l'A.G.C.F. du 8 septembre 1997 déterminant les domaines de formation dans l'enseignement de promotion sociale : ce code est proposé par le réseau et avalisé par l'inspection.
(4) Biffer la mention inutile ou cocher la mention utile
(5) Voir annexe 27 - tableau des codes « U »

Annexe 1
le 25/02/2018

U.E. : Découverte des fromages hors France

1. Finalités de l'Unité d'enseignement

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant d'acquérir des compétences techniques spécifiques de base sur les fromages (hors France) vus dans le cadre du programme :

- décrire les principales caractéristiques des fromages (hors France) vus dans l'unité d'enseignement
- synthétiser la législation des fromages (hors France) vus,
- proposer des accords fromages et boissons propres aux pays vus.

Annexe 2
le 25/02/2018

U.E. : Découverte des fromages hors France

2. Capacités préalables requises

2.1. Capacités

- de préciser l'importance des pratiques fromagères sur la qualité des fromages ;
- de préciser les phases d'élaboration pour la détermination des différents types de fromage ;
- d'identifier les caractéristique d'un bon stockage des fromages ;
- d'appliquer les techniques d'analyse d'un fromage à travers la dégustation.
  .

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité d'enseignement

- « Initiation à l'étude des fromages » -451120U11E1 – 25p

Ou

- « Découverte des fromages » - 45 11 16 U 11 E1 – 60p

Annexe 3
le 25/02/2018

U.E. : Découverte des fromages hors France

4. Acquis d'apprentissage

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant devra prouver qu'il est capable :

en se conformant aux règles d'hygiène selon la législation en vigueur et dans le respect des normes HACCP,
en respectant les règles de sécurité, de manière autonome,

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

- de préciser les principales caractéristiques des pays de fromages vus dans l'unité d'enseignement ;
- de synthétiser la législation en cours dans les divers pays ;
- de rédiger une fiches de dégustation avec pertinence vis à vis des fromages dégustés ;
- de proposer des accompagnements judicieux en rapport avec les fromages vus.

Pour la détermination du degré de maitrise, il sera tenu compte des critères suivant :

- le niveau de précision pour décrire les caractéristiques et la législation des pays de fromages vus dans le cadre de l'unité d'enseignement;
- la finesse de l'analyse lors de la dégustation d'un fromage ;
- le niveau de pertinence dans l'accord des fromages et des boissons.

U.E. : Découverte des fromages hors France

5. Programme

L'étudiant sera capable :

pour toutes les activités d'enseignement de cette unité d'enseignement :

- d'adopter un comportement conforme aux normes d'hygiène et de sécurité, de la législation aux normes HACCP
- de s'informer à partir de documents mis à sa disposition ou qui sont le fruit d'une recherche personnelle ;

Technologie :

- de situer géographiquement les pays de fromages (hors France) dans le monde ;
- d'expliquer les différentes particularités législatives et organoleptiques des fromages qui y sont produits ;
- d'identifier les principales appellations spécifiques des pays de fromages (hors France) ;
- de découvrir d'éventuelles fabrications particulières.

Laboratoire :

- de décrire une dégustation organoleptique des divers fromages dégustés ;
- de rédiger des fiches de dégustation en utilisant le vocabulaire adéquat ;
- de proposer des accords fromages et boissons.

Annexe 5
le 25/02/2018
U.E. : Découverte des fromages hors France

6. Constitution des groupes ou regroupement

Aucune recommandation particulière.

Annexe 6
le 25/02/2018

U.E. : Découverte des fromages hors France

7. Chargé(s) de cours

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

Annexe 7
le 25/02/2018

U.E. : Découverte des fromages hors France

TABLEAU DE CONCORDANCE RELATIF A L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

Date de dépôt :

Date d'application :

Date d'approbation :

Découverte des fromages hors France

Date limite de certification :

Code régime 1 provisoire	Code domaine de formation et/ou Code domaine études supérieures	Intitulé régime 1 provisoire	Code régime 1 définitif /provisoire	Code domaine de formation et/ou/ Code domaine études supérieures	Intitulé régime 1 définitif / provisoire
		Découverte des fromages hors France	Néant	Néant	Néant